



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
255, rue Racine Est
Bureau 600
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 07-CHICOUTIMI
N° COUR : 150-11-005714-233
N° DOSSIER : 43-2968986
N° BUREAU : 1357809

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE
L'ANSE-ST-JEAN INC., PERSONNE
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉE,
FAISANT AFFAIRE AU 3, RUE DU
COUVENT À L'ANSE-ST-JEAN (QUÉBEC)
G0V 1J0**

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. de L'Anse-Saint-Jean (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 19 septembre 2023 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue à l'Hôtel de Ville de L'Anse-Saint-Jean au 3, rue du Couvent, L'Anse-Saint-Jean (Québec) G0V 1J0, le 5 octobre 2023 à 10 h 00. L'assemblée sera simultanément tenue par vidéoconférence Teams. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite vidéoconférence, veuillez nous en informer **avant le 4 octobre 2023 à 10 h 00**, par courriel au Reclamation-Claims@rcgt.com

Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer, à l'attention du syndic, **avant le 5 octobre 2023 à 10 h 00**, par courriel au Reclamation-Claims@rcgt.com, une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Chicoutimi, ce 20 septembre 2023.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 600
255, rue Racine Est
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Phone: (855)724-2268
Fax: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 07-CHICOUTIMI
COURT NO. : 150-11-005714-233
FILE NO. : 43-2968986
OFFICE NO. : 1357809

SUPERIOR COURT
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

**LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE
L'ANSE-ST-JEAN INC.**

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS

(section 51)

Take notice that La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. in the City of L'Anse-Saint-Jean (Québec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on September 19, 2023.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim form, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held at Hôtel de Ville of L'Anse-Saint-Jean, 3, rue du Couvent, L'Anse-Saint-Jean (Québec) G0V 1J0, on October 5, 2023 at 10:00 AM. The meeting will be held simultaneously by conference call Teams. If you wish to attend, please inform us **before October 4, 2023 at 10:00 AM**, by email at Reclamation-Claims@rcgt.com to receive the contact details to join the conference call.

To be entitled to vote at the meeting, a creditor must file with the trustee, **before October 5, 2023 at 10:00 AM** a proof of claim form, and if necessary, a proxy by email at Reclamation-Claims@rcgt.com

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim forms, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Chicoutimi, September 20, 2023.

RAYMOND CHABOT INC.
Licensed Insolvency Trustee

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N^o DIVISION : 07-CHICOUTIMI
N^o COUR : 150-11-005714-233
N^o DOSSIER : 43-2968986
N^o BUREAU : 1357809

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE
L'ANSE-ST-JEAN INC., PERSONNE
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉE
FAISANT AFFAIRE AU 3, RUE DU
COUVENT À L'ANSE-ST-JEAN (QUÉBEC)
G0V 1J0**

La Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

PROPOSITION

(article 50 de la Loi)

Nous, La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. RÉGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers, dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité.

Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale de 50 000 \$ (le « Montant offert pour distribution »).

Le paiement au syndic sera effectué dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

3. RÉGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en sus du Montant offert pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, en sus du Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7.

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

Conformément à l'article 60 (1.4) LFI, AUX FINS DE VOTE sur toutes questions relatives à la proposition faite par un employeur, personne n'a de réclamation à faire valoir pour les montants dus en conformité de l'article 136 (1) d) LFI.

6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

- a) Que le premier 500 \$, dû à chacun des créanciers non garantis, soit payé à 100 %.
- b) Que tout excédent de réclamation de créancier non garanti soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 4, 5, 6 et 7 a).

8. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la Loi, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de l'avis d'intention et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

10. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2, pour un délai maximal de six (6) mois.

De plus, ils pourront approuver les honoraires du syndic prévus au paragraphe 3 de la présente Proposition, et des avances sur ceux-ci.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

11. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic sera investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

12. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 4, 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

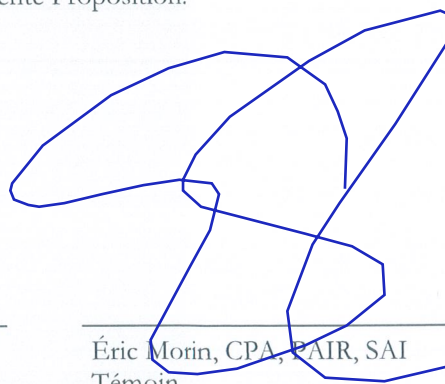
13. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Chicoutimi, le 19 septembre 2023.



La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc.



Eric Morin, CPA, PAIR, SAI
Témoin

District de: Québec
 No. division: 7
 No. cour: 150-11-005714-233
 No. dossier: 43-2968986

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc.
 personne morale légalement constituée, faisant affaire au 3, rue du Couvent à L'Anse-St-Jean (Québec) G0V 1J0

Originale

Modifié

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 25ième jour de juillet 2023. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

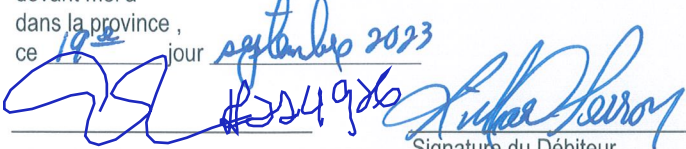
PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$1,247,081.48
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$625,144.48
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$1,872,225.96
Surplus		\$0.00

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$61,935.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$476,000.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$0.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif		\$476,000.00
Déficit		\$1,396,225.96

Je, Richard Perron, de La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. de L'Anse-Saint-Jean dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 11ième jour de septembre 2023 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE
 SOLENNELLEMENT)

devant moi à
 dans la province,
 ce 11^{ème} jour septembre 2023


 Signature du Débiteur

Commissaire à
 l'assermentation
 pour la province

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 20/09/2023

La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. # BSF 43-2968986 # du Fichier 1357809

Crée par: Gabrielle Gignac

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
G	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$4,483.81	\$0.00	\$0.00	N
G	Caisse Desjardins de La Baie-Bas Saguenay 1262, 6e avenue, La Baie, Québec, G7B 1R4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$120,000.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Caisse Desjardins de La Baie-Bas Saguenay Attn: dsf 1262, 6e avenue, La Baie, Québec, G7B 1R4, Canada	Dameuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$78,443.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Investissement Québec 'IQ' Attn: Direction des créances spéciales 413, rue Saint-Jacques, bureau 500, Montréal, Québec, H2Y 1N9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$306,087.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$11,091.67	\$0.00	\$0.00	N
G	SADC du Fjord inc. 101-613 Rue Albert, La Baie, Québec, G7B 3L6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$71,039.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Salaires et vacances 3 Rue Du Couvent, L'Anse-Saint-Jean, Québec, G0V 1J0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$34,000.00	\$0.00	\$0.00	N
Garanti			Sous compte des créanciers		7	Sous-total	\$625,144.48	\$0.00	\$0.00	

N	9138-6847 Québec inc. 71, de Vébron, L'Anse-Saint-Jean, Québec, G0V 1J0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,853.97	\$0.00	\$0.00	N
N	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	RP0002-SSUC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$433,420.00	\$454,456.71	\$454,456.71	A
N	Alternateur, Démarreur SC 3991 Rue Coulombe, La Baie, Québec, G7B 1H2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$321.93	\$0.00	\$0.00	N
N	AMB Mécanique 88, rue St-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean, Québec, G0V 1J0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$290.63	\$0.00	\$0.00	N
N	Applied Industrial PO Box 12079, stationA, Toronto, Ontario, M5W 0K5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$541.36	\$0.00	\$0.00	N
N	Association Chasse et Pêche Anse St-Jean 26, rue du Portage, L'Anse-Saint-Jean, Québec, G0V 1J0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Auberge Le Camp de Base 5, rue St-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean, Québec, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$235.70	\$0.00	\$0.00	N
N	Axess Américas 6443, business Park Loop Road suite A, Park City, Utah, 84098-, USA		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$47,084.04	\$0.00	\$0.00	N
N	Caisse Desjardins de La Baie-Bas Saguenay 1262, 6e avenue, La Baie, Québec, G7B 1R4, Canada	Prêt Covid	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$60,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Caisse Desjardins de La Baie-Bas Saguenay 1262, 6e avenue, La Baie, Québec, G7B 1R4, Canada	Prog. renfort	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$8,754.87	\$0.00	\$0.00	N
N	Cam-Trac Sag-Lac inc. 1560 Boul Saint-Paul, Chicoutimi, Québec, G7J 3C5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$78.93	\$0.00	\$0.00	N
N	Carrefour Environnement 216 Rue Des Oblats O, Chicoutimi, Québec, G7J 2B1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$61.06	\$0.00	\$0.00	N
N	CN21 Coopérative Nationale 410 Boul Charest C.P. 1547 Terminus, Québec, Québec, G1K 7J6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,621.72	\$0.00	\$0.00	N
N	Distribution DDM inc. 990 Rue De La Rupert, Chicoutimi, Québec, G7K 0A1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$615.08	\$0.00	\$0.00	N
N	EP Saguenay 101, rue de la Rupert, Chicoutimi, Québec, G7K 0A2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$269.73	\$0.00	\$0.00	N
N	Hydro-Québec Attn: Serv. recouvrement - Insolvabilité 140, Crémazie Ouest, 3e étage, Montréal, Québec, H2P 1C3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$14,984.41	\$0.00	\$0.00	N
N	Impérium 1178 Boul Sainte-Geneviève, Chicoutimi, Québec, G7G 2G6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,622.20	\$0.00	\$0.00	N
N	Jean Dumas Maximum Sport 2138 Boul Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi, Québec, G7H 7W2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,646.91	\$0.00	\$0.00	N
N	Kubota Canada Ltd 1155 Kubota Dr, Pickering, Ontario, L1X 0H4, Canada	Contrat 718019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$11,379.69	\$0.00	\$0.00	N

Date du Rapport: 20/09/2023

La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. # BSF 43-2968986 # du Fichier 1357809

Créé par: Gabrielle Gignac

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
N	La Baie Moteur Enr. 1131 Boul De La Grande-Baie S, La Baie, Québec, G7B 1C8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,947.97	\$0.00	\$0.00	N
N	Lauréat Gagné inc. 104 Rue Saint-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean, Québec, G0V 1J0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$6,227.34	\$0.00	\$0.00	N
N	Le Groupe Tremblay Lemieux 2405, rue de la Métallurgie C.P. 2247, Jonquière, Québec, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$65.25	\$0.00	\$0.00	N
N	Les Brasseurs G.M.T. inc. 5585 De La Roche St, Montréal, Québec, H2J 3K3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$396.97	\$0.00	\$0.00	N
N	Mallette S.E.N.C.R.L. CP 8360, Chicoutimi, Québec, G7H 5C2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$7,303.79	\$0.00	\$0.00	N
N	Miller Thompson, avocats 3700-1000 De La Gauchetière W St, Montréal, Québec, H3B 4W5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,874.37	\$0.00	\$0.00	N
N	Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts Case Postale 11448, Montréal, Québec, H3C 5J8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$6,898.71	\$0.00	\$0.00	N
N	Municipalité de L'Anse-St-Jean 3 Rue Du Couvent, L'Anse-Saint-Jean, Québec, G0V 1J0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$553,064.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Nafistd Working Group 4790 Massey Lane, Gloucester, Ontario, K1J 8W9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,800.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Outfront Média Canada LP 377 Av Horner, Etobicoke, Ontario, M8W 1Z6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$13,854.50	\$0.00	\$0.00	N
N	Patrick Lavoie 163 Rte 170, L'Anse-Saint-Jean, Québec, G0V 1J0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,500.42	\$0.00	\$0.00	N
N	Pièces d'Autos P. & L. Ltée 1551 Boul Saint-Paul, Chicoutimi, Québec, G7J 3Y3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$387.40	\$0.00	\$0.00	N
N	Pierre Routhier, Designer 460 Rue Racine E, Chicoutimi, Québec, G7H 1T7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,384.07	\$0.00	\$0.00	N
N	Porte de Garage Saguenaybalzac 735 Boul Du Royaume O, Chicoutimi, Québec, G7H 5B1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$402.41	\$0.00	\$0.00	N
N	Prinoth Ltd. 1001 Rue J.-A.-Bombardier, Granby, Québec, J2J 1E9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$10,477.06	\$0.00	\$0.00	N
N	SADC du Fjord inc 613, rue Albert, La Baie, Québec, Canada	Prêt Covid	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$40,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Spécialités YG Ltée 587 Rue Des Actionnaires, Chicoutimi, Québec, G7J 5B3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$320.64	\$0.00	\$0.00	N
N	Visa - Desjardins FCT Default Solutions, P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, N6A 4G9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,394.35	\$0.00	\$0.00	N
Non-garanti		Sous compte des créanciers		37		Sous-total	\$1,247,081.48	\$454,456.71	\$454,456.71	
Compte total de tous les créanciers				44		Grand Total	\$1,872,225.96	\$454,456.71	\$454,456.71	



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
255, rue Racine Est
Bureau 600
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 07-CHICOUTIMI
N° COUR : 150-11-005714-233
N° DOSSIER : 43-2968986
N° BUREAU : 1357809

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-ST-JEAN INC.**

La Partie proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)
Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**

(articles 50 (10) et 50 (5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Chicoutimi, le 20 septembre 2023.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné

1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. (ci-après « SDAS ») est un organisme sans but lucratif (« OSBL ») qui a été constitué en 1985 et représente un outil de développement économique important pour la Municipalité de L'Anse-St-Jean.

En 2006, la coopérative de travailleurs exploitant la station de ski le Mont-Édouard était en situation d'insolvabilité et la Municipalité a racheté les actifs et assumé une partie des dettes. Depuis ce temps, les activités de la station de ski ont été gérées par SDAS à la suite d'un contrat de gestion signé entre SDAS et la Municipalité.

Pendant les années 2006 à 2018, la station a cumulé les déficits. La Municipalité a alors soutenu SDAS par le biais d'avances sans intérêts et sans modalités de remboursement. Lors des années 2015-2016 et 2018-2019, SDAS a mis en place deux (2) projets d'investissements majeurs permettant de redynamiser la station de ski et ainsi générer ses premiers excédents en 2019. Ces projets ont cependant créé une dette de plus d'un million, s'ajoutant ainsi aux avances et autres financements pour l'acquisition d'équipements.

La pandémie de la COVID-19 qui a débuté en 2020 a ralenti la croissance de l'achalandage engendrée par les investissements effectués en 2019. SDAS a dû recourir à des prêts d'urgence du gouvernement (100 000 \$) et de la subvention salariale d'urgence (SSUC) (435 000 \$) afin d'absorber l'impact de la pandémie sur ses activités.

À l'automne 2022, l'Agence du Revenu du Canada, à la suite d'une analyse des subventions versées à SDAS, a conclu que celle-ci n'était pas admissible aux subventions de SSUC qu'elle lui avait versées en 2020. Une réclamation de près de 450 000 \$ représentant la totalité de l'aide octroyée a été réclamée à SDAS. Les auditeurs externes de SDAS ont inscrit une réserve au rapport de l'auditeur du 30 avril 2022 indiquant qu'il existait une incertitude significative jetant un doute important quant à la capacité de SDAS à poursuivre son exploitation.

Les résultats de fin d'année au 30 avril 2023 indiquent des surplus d'un peu plus de 100 000 \$, or, le poids du financement à long terme a diminué les liquidités d'environ 70 000 \$. Les activités de SDAS ne permettent pas de générer suffisamment de bénéfices pour assumer ses obligations, auxquelles s'ajoute le paiement d'une réclamation de SSUC de 450 000 \$.

L'incapacité de SDAS à faire face à ses passifs et considérant l'absence de support de la Municipalité devant cette situation ont forcé le conseil d'administration à adopter une résolution pour déposer un avis d'intention de faire une proposition concordataire à ses créanciers le 25 juillet 2023.

La direction s'est adressée au Tribunal le 24 août 2023 afin d'obtenir une prorogation de délai, qu'elle a obtenue, lui accordant jusqu'au 8 octobre 2023 pour le dépôt de la proposition.

Depuis le dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, la direction a posé les actions suivantes :

- Rechercher du financement auprès de prêteurs privés pour assurer le paiement de la proposition et soutenir les opérations futures de la station de ski;
- Minimiser les dépenses d'exploitation ;
- Rechercher un directeur général pour la gestion courante de la station de ski;
- Négocier avec les prêteurs actuels afin de rééchelonner la dette sur une plus longue période;
- Travailler sur un plan pour mettre en place de nouvelles procédures administratives afin d'avoir une meilleure gestion opérationnelle et financière;
- Améliorer les communications entre le conseil d'administration de SDAS et les élus de la Municipalité de L'Anse-St-Jean pour rendre compte de la gestion courante des opérations.

2. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers pour les exercices terminés les 30 avril 2021, 2022 et 2023, et pour la période de quatre (4) mois terminée le 31 août 2023.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion et aucune assurance à leur sujet. Notre travail a consisté uniquement à fournir des services de reproduction.

2.1 Bilan

Le sommaire des bilans au 30 avril 2021, 2022 et 2023 et au 31 août 2023 est le suivant :

(non audité - en milliers de \$)	Au 31 août 2023 (4 mois) interne	Au 30 avril 2023 (12 mois)	Au 30 avril 2022 (12 mois)	Au 30 avril 2021 (12 mois)
Actif				
Encaisse	- \$	330 \$	403 \$	300 \$
Créances	62 \$	233 \$	255 \$	301 \$
Stocks	17 \$	17 \$	13 \$	13 \$
Frais payés d'avance	23 \$	20 \$	15 \$	- \$
Aide gouvernementale à recevoir (CT)	58 \$	58 \$	- \$	58 \$
	160 \$	659 \$	687 \$	672 \$
Aide gouvernementale à recevoir	- \$	- \$	58 \$	58 \$
Immobilisations	3 442 \$	3 442 \$	3 662 \$	3 951 \$
Total de l'actif	3 602 \$	4 100 \$	4 407 \$	4 681 \$
Passif				
Emprunt et découvert bancaire	140 \$	- \$	- \$	200 \$
Dettes de fonctionnement	- \$	670 \$	639 \$	317 \$
Créditeurs	685 \$	450 \$	445 \$	- \$
Impôts sur les bénéfices	- \$	- \$	- \$	- \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	- \$	245 \$	197 \$	160 \$
Tranche de la dette à long terme renouvelable lors du prochain exercice	- \$	- \$	- \$	57 \$
	825 \$	1 365 \$	1 282 \$	734 \$
Dette à long terme	3 334 \$	3 027 \$	3 526 \$	3 899 \$
Total du passif	4 159 \$	4 392 \$	4 808 \$	4 634 \$
Solde de fonds (négatifs)	(557) \$	(291) \$	(401) \$	47 \$
Total passif + capitaux	3 602 \$	4 100 \$	4 407 \$	4 681 \$

L'analyse de ces informations permet de dégager les constatations suivantes :

- En date du 31 août 2023, tous les actifs de la débitrice sont grevés pour garantir les emprunts à long terme;
- La dette à long terme au 31 août 2023 inclut 2 800 000 \$ de subventions reportées.

Depuis le 30 avril, le solde des fonds négatifs s'est détérioré de 266 000 \$. SDAS n'a plus de marge de manœuvre financière.

2.2 État des résultats

Le sommaire des résultats au 30 avril 2021, 2022 et 2023 et au 31 août 2023 est le suivant :

(non audité - en milliers de \$)	Au 31 août 2023 (4 mois) interne	Au 30 avril 2023 (12 mois)	Au 30 avril 2022 (12 mois)	Au 30 avril 2021 (12 mois)
Ventes	185 \$	2 604 \$	2 024 \$	1 361 \$
Coûts des ventes	- \$	171 \$	116 \$	22 \$
Bénéfice brut	185 \$	2 432 \$	1 908 \$	1 338 \$
Frais d'exploitation	319 \$	2 129 \$	1 871 \$	1 445 \$
Frais d'administration	95 \$	216 \$	204 \$	190 \$
Frais financiers	27 \$	132 \$	122 \$	105 \$
Bénéfice/perte avant contribution municipale et autres éléments	(257) \$	(45) \$	(289) \$	(402) \$
Contribution municipale	- \$	150 \$	150 \$	150 \$
Aides financières - emprunts COVID-19	- \$	5 \$	21 \$	173 \$
Récupération de subvention salariale d'urgence du Canada	- \$	- \$	(331) \$	272 \$
Bénéfice net (perte nette)	(257) \$	110 \$	(449) \$	193 \$

Il ressort de cette analyse les éléments suivants:

- Les résultats de La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. présentent des pertes cumulatives de 403 000 \$ depuis 2021 qui s'expliquent par :
 - Diminution importante de l'achalandage durant la période pandémique de la COVID 19;
 - Droits, intérêts et pénalités relatifs à la réclamation de l'ARC pour la SSUC;
 - Structure de coûts trop élevés pour les ventes réalisées.

3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. n'avait fourni aucun service à la Partie proposante, de nature à se placer dans une position potentielle de conflit d'intérêts.

4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Créanciers garantis

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la Loi.

Réclamation des employés

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires.

Autres réclamations

La Partie proposante paiera au syndic, dans les (90) jours suivant l'approbation de la présente proposition, un montant global de 50 000 \$ pour acquitter les :

- Réclamations de la Couronne selon l'article 60 (1.1) LFI;
- Réclamations privilégiées;
- Premier 500 \$ dû à chacun des créanciers non garantis;
- Tout excédent de réclamation sera quittancé par le partage au prorata du solde résiduel du montant de 50 000 \$ versé par la Partie proposante, après le versement des sommes identifiées ci-haut;
- Les honoraires du syndic seront acquittés en sus du montant proposé.

5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de l'entreprise au 31 août 2023, préparé par la direction. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan	Valeur de réalisation	Créanciers garantis		Excédant estimatif dans un contexte de réalisation			
			Montant	Nom et nature				
Comptes à recevoir	61 935	61 935	120 000	Desjardins- Hyp. mobilière (1 ^{er} rang) sur les créances et les stocks.	-			
Stocks (1)	16 729	-						
Frais payés d'avance	22 923	-						
Aide gouvernementale à recevoir	58 229	-						
Équipements, outillage et matériel roulant ⁽²⁾	3 914 835	196 000	306 087	Investissement Québec- Hyp. mob. (1 ^{er} rang) sur l'univ. des biens	-			
Machinerie, perches et dameuse 2008 ⁽²⁾		215 000				71 039	SADC- Hyp. mob. spécifique	33 874
Dameuse à neige Prinoth 2016 ⁽²⁾		65 000				78 443	Desjardins- Hyp. mob. spécifique	-
Total	4 074 651	537 935	575 569		33 874			
Créances avec droit à un rang prioritaire:								
Créances gouvernementales relatives aux DAS impayées					15 575			
Créances relatives au salaires et vacances non payés selon 81.3 LFI					34 000			
Honoraires et débours estimatifs du syndic en contexte de faillite					40 000			
Montant estimatif disponible pour distribution aux créanciers non garantis en contexte de faillite					-			
Selon le bilan statutaire, les créances non garanties s'élèvent à					1 220 174			
Dividende estimatif en contexte de faillite					0%			

(1) Le syndic n'a accordé aucune valeur de réalisation aux stocks de nourriture, de bar et de boissons.

(2) La valeur de réalisation des équipements provient du rapport d'évaluation de SIS Services inc. en date du 9 août 2023.

6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Partie proposante peut être résumée ainsi. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation dans le contexte de la proposition lui permettant d'infirmier les renseignements fournis.

	(en \$)
Créances de la Couronne pour DAS	15 575
Créances de salaires et vacances à payer	34 000
Créances garanties	575 569
Créances non garanties	1 220 174
Total	1 845 318

7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

Enquête comptable

Analyse des relevés bancaires

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun évènement litigieux.

Opinion juridique de Cain, Lamarre, Casgrain Wells sur les sûretés détenues par les créanciers garantis

L'opinion juridique porte sur :

- L'hypothèque mobilière sur les créances et les stocks ainsi qu'une hypothèque mobilière sur bien spécifique de la Caisse Desjardins de la Baie-Bas-Saguenay;
- L'hypothèque mobilière sur l'universalité des biens d'Investissement Québec;
- L'hypothèque mobilière sur bien spécifique de la Société d'aide au développement des collectivités du Fjord inc. (SADC).

L'opinion juridique obtenue de Cain, Lamarre confirme que les sûretés détenues par ces créanciers sont opposables au syndic.

Droits saisonniers payés par anticipation

Le syndic a obtenu une opinion juridique sur l'insaisissabilité des sommes perçues par anticipation pour les droits saisonniers totalisant 274 904 \$. Ces sommes sont déposées dans un compte distinct à la Caisse populaire de La Baie-Bas Saguenay inscrit au nom de la municipalité de L'Anse St-Jean.

8. ÉTATS DES PROJECTIONS SUR L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE ET SUIVI DES OPÉRATIONS

Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

L'évolution comparative de l'encaisse pour la période du 22 août au 16 septembre 2023 se présente comme suit (non audité) :

(En milliers de \$)	Réel (non audité) \$	Prévision (non audité) \$	Écart (non audité) \$
Encaissements	207 \$	237 \$	(30) \$
	207 \$	237 \$	(30) \$
Décaissements			
Fournisseurs	37 \$	66 \$	29 \$
Assurances	2 \$	2 \$	- \$
Transfert des abonnements de saison au compte en fidéicommiss	24 \$	24 \$	- \$
Salaires	38 \$	43 \$	4 \$
Déductions à la source (DAS)	34 \$	29 \$	(5) \$
TPS-TVQ payées	70 \$	71 \$	1 \$
Frais d'évaluation d'actifs	- \$	5 \$	5 \$
Honoraires professionnels- Légaux	6 \$	7 \$	1 \$
Honoraires professionnels- Restructuration	- \$	18 \$	18 \$
Intérêts et frais bancaires	6 \$	2 \$	(4) \$
	217 \$	266 \$	49 \$
Avances de la caisse au début	(135) \$	(135) \$	
Variations	(10) \$	(29) \$	19 \$
Avances de la caisse à la fin	(145) \$	(164) \$	19 \$

L'analyse du tableau comparatif permet de constater que les opérations de la SDAS se sont déroulées dans le respect des prévisions établies.

9. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers non garantis serait le suivant :

	\$
Montant forfaitaire	50 000
Moins :	
Réclamations des employés pour salaires et vacances impayés selon 60 (1.3) LFI	-
Réclamations privilégiées	-
Montant disponible pour les créanciers non garantis	50 000
Premier 500 \$ dû à chacun des créanciers non garantis, payé à 100 %	
23 créanciers non garantis ayant un solde supérieur à 500 \$	(11 500)
11 créanciers ayant des soldes de moins de 500 \$	(2 811)
Montant disponible pour les créanciers non garantis (NG) après le paiement du premier 500 \$ dû à chacun des créanciers NG	35 689
Selon le bilan statutaire, les créances non garanties s'élèvent à	1 220 174
Moins le premier 500 \$ payé à 100 %	(14 311)
Montant des réclamations NG qui bénéficieront du partage de dividende au prorata	1 205 863
Dividende estimatif en contexte de proposition sur l'excédent du premier 500 \$ dû à chacun des créanciers (35 689 \$ / 1 205 862 \$)	3%
Dividende moyen (50 000 \$ / 1 220 174 \$)	4%

10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait disponible pour versement aux créanciers non garantis;
- Dans un contexte de proposition, un dividende moyen de 4 % serait disponible pour versement aux créanciers non garantis;
- La somme de 50 000 \$ sera versée au syndic rapidement, soit dans les 90 jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la proposition.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

11. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli un formulaire de preuve de réclamation ainsi qu'un formulaire de vote. Tous les créanciers doivent remplir ce formulaire de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 5 octobre 2023, peuvent également remplir et soumettre le formulaire de vote ci-joint indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 5 octobre 2023. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée. Les formulaires de preuve de réclamation, les formulaires de votation, les formulaires de procuration et les pièces justificatives peuvent nous être transmis de différentes façons, soit :

Par courriel à : Reclamation-Claims@rcgt.com

Par télécopieur au 450-676-2202

Par courrier ou à la réception de notre bureau situé à l'adresse suivante :

**Raymond Chabot inc.
255, rue Racine Est, bureau 600
Chicoutimi (Québec) G7H 7L2**



Raymond Chabot inc.

Dossier n° : 1357809
Entré le :
Garanti :
Privilégié :
Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. (nom de la partie débitrice) de
L'Anse-Saint-Jean (Québec) (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,
_____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, soit le 25 juillet 2023, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. **(L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)**
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)**

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou* le créancier susnommé est lié) (*ou* je ne suis pas lié *ou* le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou* le créancier susnommé a) (*ou* je n'ai pas *ou* le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Signature - Témoin

Signature - Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Office no: 1357809
Entered :
Secured:
Preferred:
Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. *(Name of debtor party)* of
L'Anse-Saint-Jean (Québec) *(city and province)* and the claim of _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of,
_____ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title)* of _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal namely the July 25, 2023 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and
(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
 Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____.

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____.

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*
7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***
 - Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.
 - I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature - Witness

Signature - Creditor

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION ET DE LA PROPOSITION
DE :

La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Signature - Témoin

Signature - Créancier

Nom du créancier qui est une personne morale

Nom - Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL AND PROPOSAL OF:

La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc. (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature - Witness

Signature - Individual creditor

Name of corporate creditor

Name - Witness

Per _____
Name and title of signing officer

FORMULE DE VOTATION

(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-ST-JEAN INC.

Je (*ou* Nous), _____ (*nom du créancier*), de _____ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote _____ (**en faveur de** *ou* **contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 19 septembre 2023.

Fait à _____, le _____^e de _____.

Signature - Témoin_____
Signature - Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Nom du témoin_____
Nom et titre du signataire autorisé**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-ST-JEAN INC.

I (*or* We), _____ (*name of creditor*), of _____ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ _____ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc., an insolvent person, to record my (*or* our) vote _____ (**for** *or* **against**) the acceptance of the proposal, made on the September 19, 2023.

Dated at _____, this _____th of _____.

Signature - Witness_____
Signature - Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Name of the witness_____
Name and Title of Signing Officer



Raymond Chabot inc.

AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS

Veillez prendre note des coordonnées suivantes pour nous joindre relativement au dossier de la proposition à ses créanciers de La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc.

Please take note of those following contact information related to the file of the proposal to the creditors of La Société de Développement de L'Anse-St-Jean inc.

Nom du syndic/ Name of the trustee	Raymond Chabot inc. par/by Éric Morin, CPA, PAIR, SAI
Adresse postale/ Mailing Address	255, rue Racine Est, bureau 600 à Chicoutimi (Québec) G7H 7L2
Numéro de téléphone/Phone number	1 (855) 724-2268
Numéro de télécopieur/Fax number	(450) 676-2202
Adresse électronique/Email	Reclamation-Claims@rcgt.com

Merci,
Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné/Trustee in charge